

## **GRAND CONSEIL session 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2010**

Election judiciaire : élection de la présidente du Tribunal cantonal du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2010. Mme Marie-Pierre de Montmollin est élue à la presque unanimité pour la fin de l'année 2010. Dès 2011 la législation est modifiée.

10.024 Impôts directs - Rapports du Conseil d'Etat et de la commission fiscalité à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur les contributions directes (imposition des personnes morales)

Positions d'entrée ne matière des groupes : acceptation avec difficulté, nuances et propositions d'amendements de la part du groupe socialiste ; adhésion complète de la part des PLR ; acceptation nuancée des Verts ; refus de SolPop qui veut plus charger les entreprises ; acceptation par l'UDC.

Plaidoyer général favorable du Conseil d'Etat. Très nombreux amendements de la Commission parlementaire (CP) et des groupes politiques.

Eléments essentiels du débat : amendement important de la CP au sujet des dividendes : refus du CEtat et des PLR + UDC de retirer l'allègement de la fiscalité des dividendes. Long débat et bras de fer sur la question ; on suspend la séance. On reprend en essayant de dépasser cette question abordant un autre sujet de divergence fondamentale : la proposition socialiste (amendement) de lier la loi sur la fiscalité des entreprises à la loi future sur l'accueil de la petite enfance. Nouvelle interruption de séance. Il s'en suit une subtile rédaction où l'on découvre la différence entre « simultanément » et « avec » !

Le CEtat propose alors que la fiscalité des dividendes entre en vigueur à la même date -1.1.2013 - que la nouvelle fiscalité des personnes physiques. Retour sur l'idée socialiste de lier la loi à l'accueil de la petite enfance ! Belle bataille opposant ceux qui considèrent que ces deux affaires ne sont pas liées à ceux qui pensent que la nature fiscale qui existe dans ces deux lois prouve leur « unité de matière ». Peut-on faire enfin passer la politique avant le droit ? On parle de « viol de la Constitution » ! Rien de moins ! La proposition socialiste est finalement acceptée par 78 voix contre 22. La discussion se poursuit mercredi matin en évoquant notamment la réforme fiscale et ses conséquences nuancées sur les Communes.

La loi est finalement acceptée par 99 oui contre 10 non, (4 abstentions, 1 absent et la voix présidentielle).

10.035 Faculté des sciences Neuchâtel – sécurité feu. Rapport du Conseil d'Etat à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de Fr. 900 000.- destiné à la rénovation des installations de détection feu (...) à UNIMail. Le rapport est accepté malgré des doutes sur les défauts de constructions et la surenchère sécuritaire.

10.038 Recherche de gaz naturel dans le Val-de-Travers - rapport du Conseil d'Etat  
a) concernant une information au sujet de la recherche de gaz naturel dans le Val-de-Travers b) à l'appui d'un projet de décret portant sur le principe de l'octroi, en cas de découverte, d'une concession d'exploitation d'hydrocarbures en faveur de la société CELTIQUE Energie Neuchâtel SA.

La droite est favorable, la gauche a des doutes et la gauche de la gauche pense que les dispositions légales existantes sont violées.

Au vote le décret – qui n'est qu'une autorisation de recherche - est accepté par 64 voix pour contre 21.

---

10.144 Interpellation sur le Jardin botanique L. Debrot. Réponse : le CE cherche des solutions pour préserver l'avenir du Jardin botanique. Le canton veut continuer à le soutenir comme la Ville. L'Université soutiendra dans la mesure des prestations fournies. Un groupe de travail a été mis en place. L'avenir n'est pas assuré dans le concept actuel ; mais l'étude se poursuit.

10.145 Interpellation «usage des herbicides» Mme M.-F. Monnier Douard. Réponse : la Confédération règle l'usage des substances dangereuses. L'Etat forme ses employés et respecte les dispositions. Les traitements chimiques ne seront pas supprimés : tous les moyens autres sont mis en œuvre avant de traiter chimiquement.

---

10.146 Interpellation «secourisme – secours infarctus – formation». L'interpellation est développée par S. Latrèche (soc).

10.154 Interpellation PopVertsSol : entreprise Voumard - liquidation inquiétante - des méthodes inacceptables. L'urgence est acceptée sans débat. Le développement est fait Th. Buss (PVS). Le CEtat qui promet l'intervention de l'Etat ; l'interpellateur est satisfait.

10.156 Résolution PopVertsSol – PS – Position claire du Conseil d'Etat concernant la LACI – urgence acceptée sans débat - Développement vigoureux de S.Locatelli (soc) qui interpelle le Conseil d'Etat qui doit donner un message clair. Le président CEtat précise que le gouvernement n'est pas unanime et qu'il ne prendra donc pas de position collective.

10.150 Motion de la Commune de Chézard-St.Martin – Réformer l'aide sociale (...) - débat sur l'urgence – urgence refusée.

10.151 Motion interpartis de gauche : Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre ! – débat sur l'urgence – urgence acceptée.